

## Conseil municipal du lundi **22 septembre** 2025

séance publique à la mairie | Convoqué le 18 septembre 2025 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

# COMPTE-RENDU

**Présents (7) :** Mmes Régine DELUCA [rD], Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), Mrs Guy ALBRAND [gA] Yannick BOYER [yB], Emmanuel GHIOTTI [eG], Jean-Claude GILLON [jcG], Michel PHILIP [mP], et Bernard RENOUY [bR].

**Absent, Excusés (2) :** M. Alexandre BORRELLY [aB].

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

### **1. Avenant n°1 au marché 2021-13-Lot n°10 : Marché d'extension et de requalification de l'école de Venterol : opération en maîtrise d'ouvrage déléguée portée par la CCSPVA.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés.

Les travaux supplémentaires de cet avenant sont induits par :

- La pose d'un plancher chauffant dans la partie existante de l'école suite à la modification du niveau de la dalle intérieure
- Pose d'un bac à laver en inox
- Remplacement du WC existant
- Dépose de matériel (évier)

Aussi, il convient de signer un avenant concernant ce marché pour un montant de 2 577,30 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant

Vote unanimité (8 pour)

### **2. Avenant n°1 au marché 2024-13-Lot n°8 : Marché d'extension et de requalification de l'école de Venterol : opération en maîtrise d'ouvrage déléguée portée par la CCSPVA.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés.

Les travaux supplémentaires de cet avenant sont induits par

- La cage d'escalier de l'école existante a été endommagée durant les travaux, il convient ainsi de reprendre les peintures des murs et de l'escalier
- Fourniture et pose de panneaux en liège pour la salle de classe

Aussi, il convient de signer un avenant concernant ce marché pour un montant de 2 607,00 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant

### **3. Avenant n°1 au marché 2024-13 Lot n°4 : Marché d'extension et de requalification de l'école de Venterol : opération en maîtrise d'ouvrage déléguée portée par la CCSPVA.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés.

Les travaux supplémentaires de cet avenant sont induits par :

- Suite à la modification du niveau de la dalle intérieure existante, il convient de déposer et reposer la porte existante de l'entrée
- Fourniture et pose d'une enseigne métallique avec le nom de l'école en façade

Aussi, il convient de signer un avenant concernant ce marché pour un montant de 1 271,46 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant

Vote unanimité (8 pour)

### **4. Avenant n°1 au marché 2024-13 Lot n°6 : Marché d'extension et de requalification de l'école de Venterol : opération en maîtrise d'ouvrage déléguée portée par la CCSPVA.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés.

Les travaux supplémentaires de cet avenant sont induits par :

- Suite à la suppression de l'évier existant, il convient de déposer des faïences et reprendre le plâtre des murs associés
- Fourniture et pose de panneaux acoustiques dans la salle de cantine et dans le hall d'entrée

Aussi, il convient de signer un avenant concernant ce marché pour un montant de 5 810,00 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

Vote unanimité (8 pour)

### **5. Avenant n°1 au marché 2024-13 Lot n°5 : Marché d'extension et de requalification de l'école de Venterol : opération en maîtrise d'ouvrage déléguée portée par la CCSPVA.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés.

Les travaux supplémentaires de cet avenant sont induits par :

- Remplacement de 4 paires de volets sur les fenêtres existantes
- Pose de cimaise hauteur des tables et des chaises dans la salle de cantine
- Pose de baguettes en pin en partie haute des murs pour affichage dans la salle de classe

Aussi, il convient de signer un avenant concernant ce marché pour un montant de 4 545,30 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

## **6. Attribution du marché de travaux dans le cadre de la requalification et l'extension de l'école de Venterol pour la fourniture et la pose d'un garde-corps sur le muret pour la cour de l'école des Gaillaches.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée afin de réaliser un garde-corps sur le muret de la cour de l'école.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant : Métallerie Chevalier, localisée à La Roche des Arnauds pour un montant maximum de 15 200,00€ HT.

Le conseil municipal décide de valider l'offre.

Vote unanimité (8 pour)

## **7. Attribution du marché de travaux dans le cadre de la requalification et l'extension de l'école de Venterol pour la fourniture et la pose d'une clôture pour la cour de l'école des Gaillaches.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée afin de réaliser une partie de la clôture de la cour de l'école. Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant : ATS, localisée à Chorges pour un montant maximum de 4 100€ HT.

Le conseil municipal décide de valider l'offre.

Vote unanimité (8 pour)

## **8. Attribution du marché de travaux dans le cadre de la requalification et l'extension de l'école de Venterol pour la fourniture et la pose d'une porte intérieure et d'une porte extérieure à l'école des Gaillaches.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée afin de fournir et pose deux portes supplémentaires dans l'école des Gaillaches. Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant : Menuiserie Charles, localisée à Gap pour un montant maximum de 2 850,00€ HT.

Le conseil municipal décide de valider l'offre.

Vote unanimité (8 pour)

## **9. Adhésion assurances statutaires.**

Le Maire rappelle que la collectivité a, par la délibération DE\_2025\_039 du 30/06/2025 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, il expose les résultats concernant la commune.

Le conseil municipal décide de retenir les formules suivantes :

Agents CNRACL : taux 2026 : 7,46 %

Agents IRCANTEC : taux 2026 : 1,20 %

Vote unanimité (8 pour)

## **10. Adoption du RPQS.**

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## Questions diverses.

Antenne téléphonie mobile : Une demande a été reçue en mairie pour transformer la convention signée avec Phoenix France Infrastructures en bail emphytéotique de 30 ans pour un montant unique de 20 800 €, le conseil municipal refuse cette proposition.

Feux tricolores des Tourniaires : Une solution a enfin été trouvée afin de pouvoir les programmer pour les week-ends de grande circulation.

Circulation au Blanchet : Les radars pédagogiques sont en train d'être posés, une chicane va être installée aux Bôles.

Appartement de Vierre : Le désamiantage va se terminer en fin de semaine, de devis vont pouvoir être faits pour la toiture.

Affouage : les arbres ont été marqués sur 5 km de pistes, les garants vont aller matérialiser les lots.

Nouvelle école : des devis ont été faits pour du mobilier et du matériel de cantine pour un montant de 7 786.28 € HT

Pâturages : le maire informe le conseil municipal des différents entre certains chasseurs et le locataire du pâturage du « Clot des Chaumes », le conseil va réfléchir afin d'essayer de réconcilier les deux parties.

La séance est levée à 22h30.